ville de sète

REVISION N°1 DU PLU

6.3.b

Eaux usées

0 - Pièces administratives
1 - Rapport de Présentation
2 - PADD
3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation
4 - Règlement
5 - Pièces graphiques
6 - Annexes
7 - Bilan de la Concertation
8 - Consultation des personnes publiques associées
9 - Enquête publique

sCe
AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT

128 Avenue de Fès
Les Belvédères – Bât. B
34 080 Montpellier
Tel : 04.99.61.12.85
Fax : 04 99 61 00 61

PLU arrêté par DCM le : 18 Décembre 2012		Dossier approuvé par le Conseil Municipal en date du Visa :
REVISION	MODIFICATIONS	
N°1	N°	
N°	N°	
N°	N°	
N°	N°	
N°	N°	

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'annexe sanitaire relative à l'assainissement des eaux usées du PLU de Sète se compose du Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal permettant d'avoir une vision globale de la gestion des eaux usées, ainsi que d'une note sur le renforcement de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète qui précise les augmentations de capacités programmées par cet aménagement afin d'avoir une vision la plus précise des capacités épuratoire de la commune.

1. Schéma directeur d'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement de Thau Agglo est annexé à la présente annexe sanitaire.

2. Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement de la commune de Sète, approuvé par délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération en date du 16 février 2004 est présenté sur la figure ci-après.

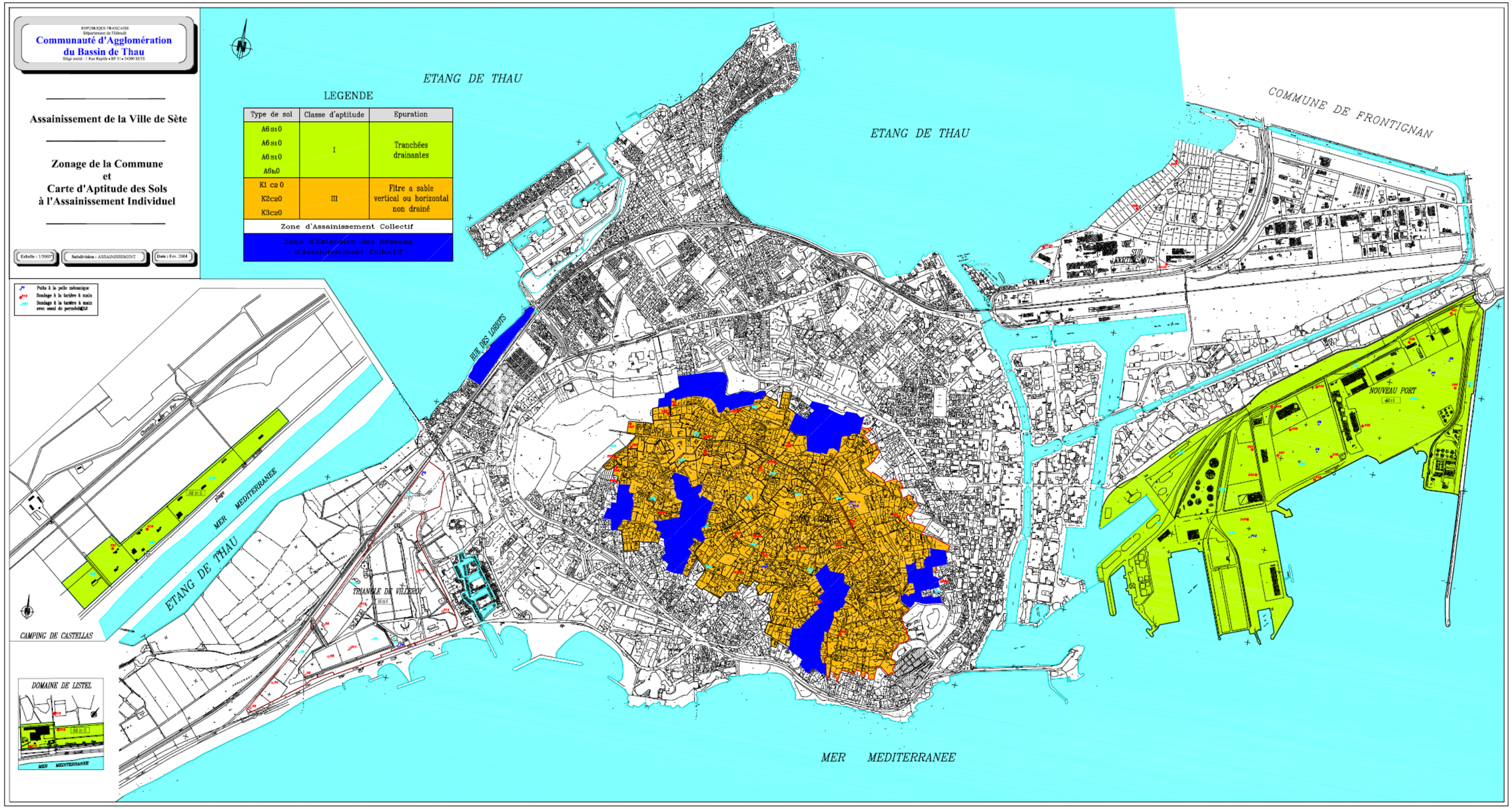
REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
Siège social : 1 Rue Rapide • BP 51 • 34200 SETE
Assainissement de la Ville de Sète
Zonage de la Commune et Carte d'Aptitude des Sols à l'Assainissement Individuel
Echelle : 1/5000
Subdivision : ASSAINISSEMENT
Date : Fev. 2004
LEGENDE
Type de sol | Classe d'aptitude | Epuration
A6 s1 0
A6 s1 0
A6 s1 0
A6h0
I
Tranchées drainantes
K1 c2 0
K2c20
K3c20
III
Fltre a sable vertical ou horizontal non drainé
Zone d'Assainissement Collectif
Zone d'Extension des Réseaux d'Assainissement Collectif
ETANG DE THAU
ETANG DE THAU
COMMUNE DE FRONTIGNAN
RUE DES LORIOTS
NOUVEAU PORT
MER MEDITERRANEE
ETANG DE THAU
TRIANGLE DE VILLEROY
CAMPING DE CASTELLAS
DOMAINE DE LISTEL
MER MEDITERRANEE

3. Renforcement de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète

La capacité actuelle est de 135 000 EH à 27 000 m3/j avec 2600 m3/h sur prétraitement et 1920 m3/h sur traitement biologique. Ce dernier est partagé en 2 files :

- la file 1 mise en service en 1972 et 1978, de moyenne charge avec décanteur primaire, 1120 m3/h,
- la file 2 mise en service en 1994, de moyenne charge avec décanteur lamellaire, de 800 m3/h.

Le rejet s'effectue en mer via un émissaire d'une longueur de 7km en mer.
Des travaux d'urgences sont à prévoir pour la file 1 avec un risque à la conserver jusqu'en 2019. La file 2 peut être conservée pour 55 000 EH pour le niveau de rejet actuel.
Thau Agglo s'est donc engagé dans l'extension de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète, se fixant un objectif de traitement de 195 000 EH pour les besoins à l'horizon 2030, pour faire face à l'évolution des charges à traiter et à l'augmentation du périmètre de collecte. Les débits en entrée de station seront de 5 000 m3/h (déterminés par le besoin temps de pluie) et de 3 700 m3/h en sortie de station (capacité maximale de l'émissaire).
Ce projet se décline en plusieurs phases, la 1ère consistant en :

- la création d'un bassin d'orage et la refonte des prétraitements,
- la conservation / réhabilitation des 2 files actuelles (55 000 et 75 000 EH)
- la création d'une nouvelle file de 60 000 EH pour porter la capacité à 190 000 EH
- la définition de la filière d'élimination des boues et la création des installations en adéquation avec la filière retenue.

La 2nde phase à un horizon plus lointain, à 2019, avec la création d'une nouvelle file de 60 000 EH en remplacement de la file la plus ancienne pour porter la capacité à 195 000 EH.

4. Adéquation des capacités de traitement des eaux usées avec l'augmentation de la population

Le renforcement de la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration des Eaux Blanches à 195 000 EH pour les besoins à l'horizon 2030 tient compte de l'augmentation de la population de l'ensemble des communes raccordées (sur la base des données du SCoT), de l'évolution des charges à traiter et de l'augmentation du périmètre de collecte.
Sète étant l'une des communes raccordées et la commune avec la population la plus importante, l'évolution de sa population et les besoins en capacité de traitement à l'horizon du PLU (2020) sont pris en compte pour le dimensionnement de l'extension de la station d'épuration.

Besoins futurs : schéma de principe

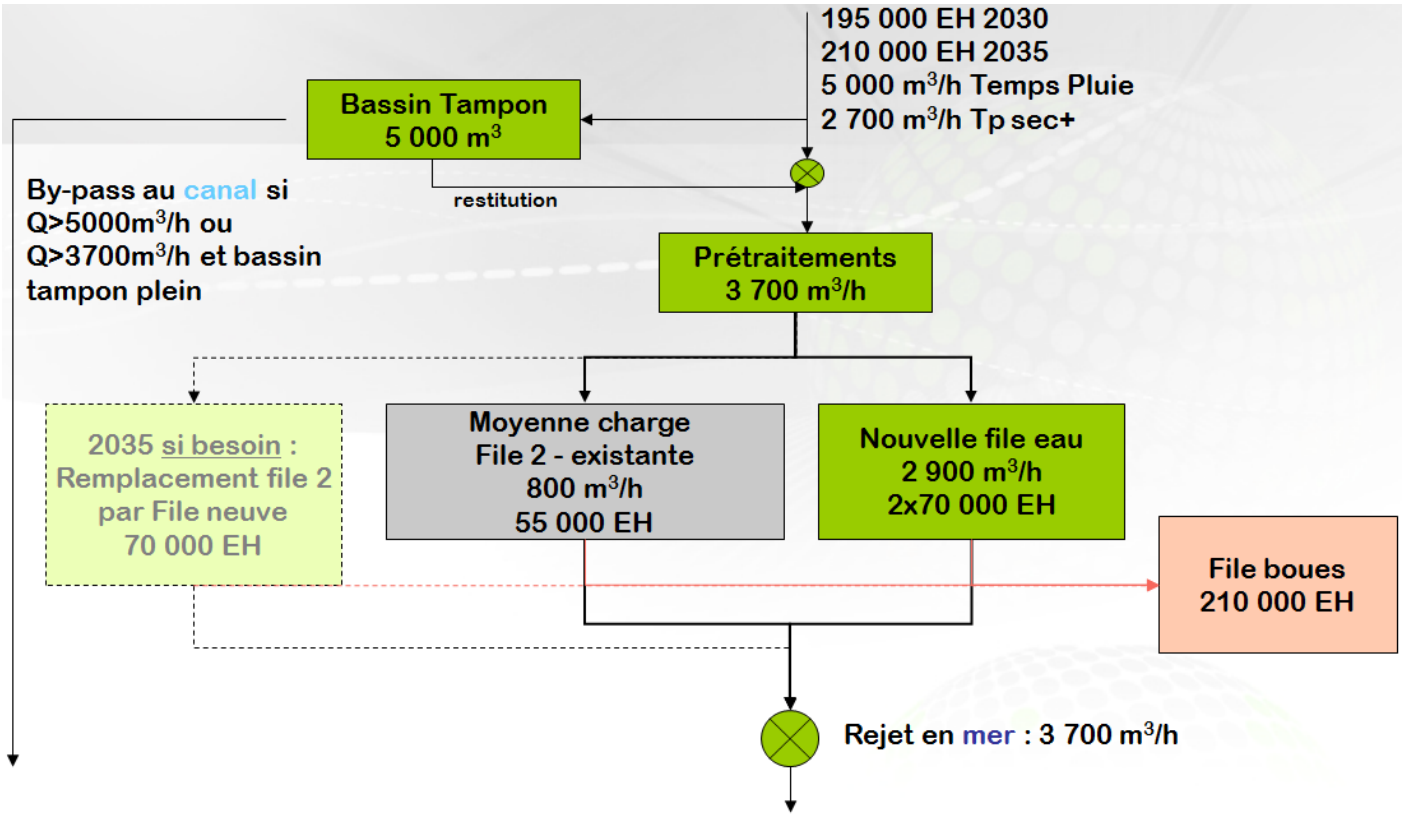
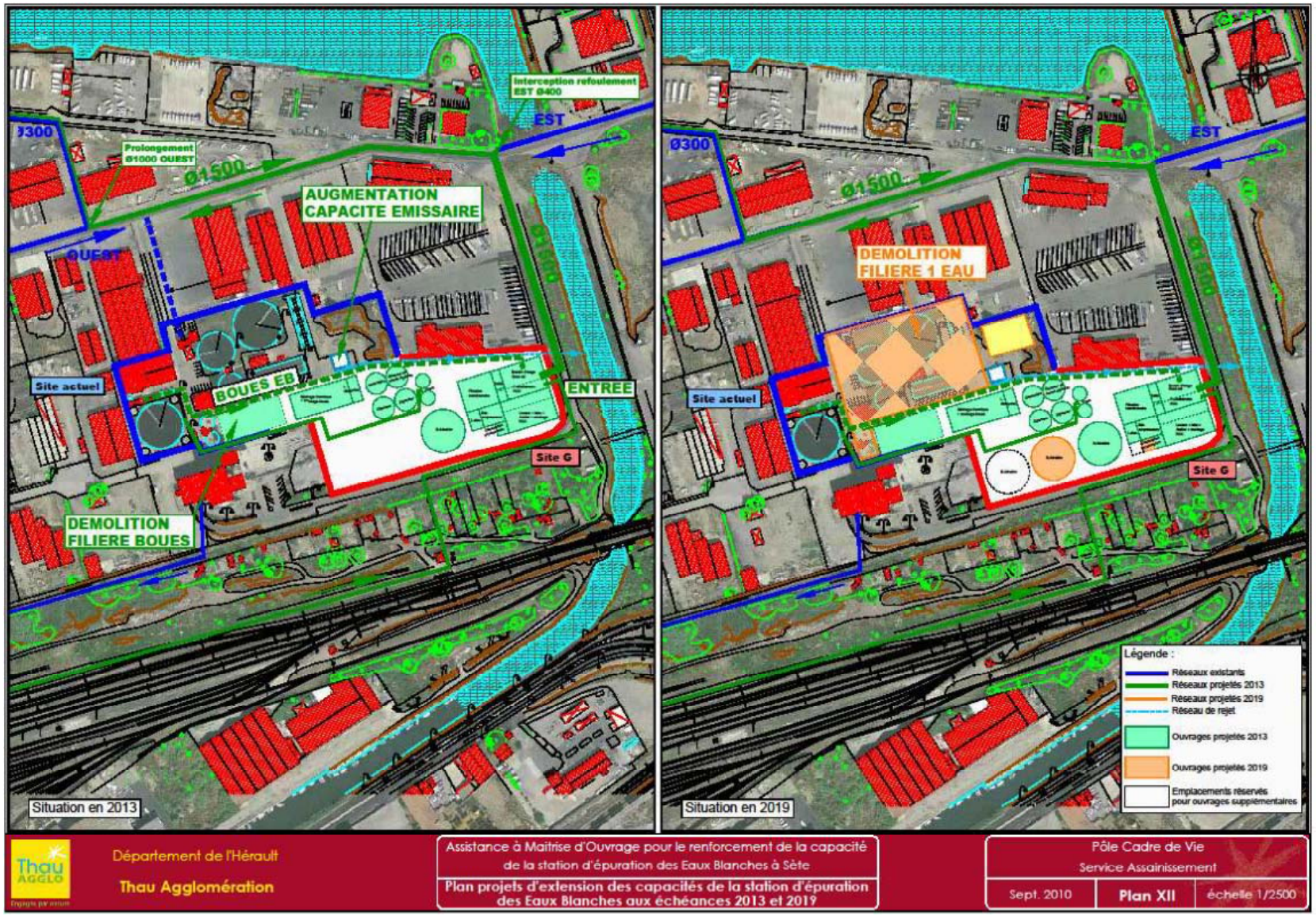
Programme initial de l'opération